



NPA
NOUVEAU PARTI
ANTICAPITALISTE

npa2009.org

Seuils sociaux :

Il faut défendre le code du Travail !

Seuils sociaux : de quoi s'agit-il ?

Actuellement, le patron de toute entreprise de plus de 10 salariés doit organiser des élections de délégués du personnel (DP), chargés de défendre les réclamations individuelles et collectives des salariés. Protégés de l'arbitraire patronal, ces DP travaillent avec l'Inspection du Travail au respect des conventions collectives, du Code du Travail et sont réunis par le patron chaque mois.

De même, au-delà de 50 salariés, un employeur est dans l'obligation de constituer un Comité d'Entreprise (CE) et un Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHSCT, qui contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés).

Certes, de trop nombreuses entreprises de taille moyenne sont sans délégués du personnel ni CE/CHSCT. Il n'en demeure pas moins qu'il y a actuellement près de 90 000 DP et que leur existence dans les PME permet de limiter les abus en tous genres.

Le MEDEF contre le code du Travail

Le patronat n'a jamais accepté ces institutions représentatives des salariés, dont l'origine remonte à la grève générale de 1936. Son idéal, ce sont des salariés individualisés, privés de tout moyen de se solidariser contre lui.

Le MEDEF mène donc campagne contre les DP, les CE et CHSCT, présentés comme un frein à l'emploi (l'obligation d'élire des DP freinerait le passage des PME de 10 à 11 salariés). En fait, aucune étude n'a pu confirmer ces « démonstrations » patronales.

Cette propagande est évidemment inséparable de celle menée contre le code du Travail en général, contre l'élection des conseillers prudhommaux, contre la durée légale du travail, pour le travail du dimanche.

Le gouvernement Valls-Hollande aux côtés du MEDEF

Les revendications patronales ont évidemment été écoutées avec complaisance du côté d'un gouvernement qui ne cache pas son orientation « pro-business » : « (...) *il faut redonner confiance aux chefs d'entreprise sur le terrain. Il faut leur dire que ce sont eux qui créent la richesse dans ce pays, ce sont eux qui créent les emplois* » (Rebsamem, ministre du Travail).

Au final, le gouvernement a demandé aux « partenaires sociaux » (patronat et syndicats) qu'ils ouvrent une « négociation » sur le sujet. Si ces discussions n'aboutissaient pas, il légifèrerait.

PRENDRE CONTACT

NPA -
2 rue Richard Lenoir -
93 100 Montreuil
ecrire@npa2009.org

Nom :
.....
Prénom :
.....
Adresse :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
Tel :
... .. / / / /
... ..
Mail :
.....
@.....
.....

« Dialogue social » contre les travailleurs

Les « négociations » annoncées ont donc débuté en septembre. Il faut le dire : rien ni personne n'oblige les directions syndicales à participer à de telles discussions « à froid », sans mobilisation susceptible d'établir un rapport de forces. Pour les travailleurs, en effet, rien de bon ne peut sortir.

En tout cas, non sans provocations, le MEDEF a formulé ses revendications, notamment

- la primauté aux accords d'entreprise sur la loi (ce qui revient à vider les lois sociales de tout contenu contraignant).
- le renforcement des possibilités de disposer de délégués extérieurs aux syndicats, de délégués « maison », soumis au patronat.

Et pour couronner le tout, le 13 novembre, la direction CGT a fait savoir qu'elle renonçait à défendre le système actuel. Elle serait prête à abandonner le seuil des 11 salariés pour l'élection de DP, et mettre en place des commissions territoriales représentant les salariés d'une branche et extérieures à l'entreprise. En clair, la direction CGT défend désormais un système où la protection des salariés serait affaiblie au profit d'un dispositif renforçant le pouvoir, les ressources, de l'appareil syndical.

Contre le gouvernement PS-MEDEF : unité ! Opposition de gauche !

Le risque est donc grand que les négociations en cours aboutissent à un nouvel affaiblissement des travailleurs, de leurs protections.

Pour cette raison, le NPA considère que la responsabilité des organisations syndicales (CGT, FO, CFDT...) est de quitter de telles discussions. Ceci est évidemment inséparable de l'action à mener pour que la direction CGT abandonne ses « innovations » et affirme nettement son opposition aux plans du MEDEF. Le NPA se félicite d'ailleurs que des militants syndicaux sans cesse plus nombreux se soient faits les porteurs de telles exigences.

Au-delà, cette nouvelle offensive anti-sociale est un nouvel exemple de la politique patronale de ce gouvernement. Pour le NPA, en défense de nos acquis, l'heure est à la réalisation de l'unité la plus large. Il faut une opposition de gauche, rassemblant partis, syndicats et associations, pour organiser la résistance à la politique anti-sociale !

Communiqué du NPA :

Solidarité avec la révolte des Noirs américains

La révolte des Noirs américains a éclaté à Ferguson dans le Missouri après l'annonce du verdict du grand jury populaire qui a décidé de ne pas poursuivre le policier blanc qui avait tué cet été un jeune Noir, Michael Brown. Elle a éclaté aussi à travers les USA de Seattle à New York, en passant par Chicago et Los Angeles, rassemblant des milliers de manifestants de toutes origines scandant le slogan devenu leur cri de ralliement, «Les mains en l'air, ne tirez pas!», les paroles prononcées par Michael Brown avant qu'il ne soit froidement abattu par le policier.

L'assassin ne sera même pas poursuivi, la dite justice s'en lave les mains, elle n'a retenu aucune charge contre lui. La police a quartier libre contre les Noirs, elle peut tuer impunément.

Obama a demandé à la population noire de garder le calme, d'accepter ce verdict inique et révoltant. «Pas de justice, pas de paix», répondent les manifestants pour signifier au pouvoir, aux classes dominantes, à leur police que la lutte des Noirs, des travailleurs et des pauvres ne s'arrêtera pas là.

Leur combat est le nôtre.